

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT N° 2022-1186  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2015-844  
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 11 avril 2022, le conseil a adopté le **règlement N° 2022-1186** modifiant le règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda afin de notamment :

- permettre une densification douce du territoire afin de répondre à des besoins particuliers en matière de logement;
- permettre l'aménagement de logements additionnels à l'intérieur des périmètres urbains comme un usage complémentaire à l'habitation unifamiliale isolée;
- déterminer les normes et conditions applicables à l'aménagement d'un logement additionnel.

Le règlement N° 2022-1186 est entré en vigueur le 21 mai 2022 et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 24<sup>e</sup> jour du mois de mai 2022  
et publié le 1<sup>er</sup> juin 2022



Angèle Tousignant, greffière